

10/11

À tout prendre, le Canada croit qu'à la lumière des progrès réalisés, l'Assemblée générale peut demander que le projet de déclaration soit déposé en 1993, l'Année internationale pour les peuples autochtones, de façon que les gouvernements puissent commencer à l'étudier.

Mais même l'adoption d'une déclaration des droits et libertés des peuples autochtones ne suffira pas à garantir leur place légitime dans la communauté internationale. Il faudra maintenir le groupe de travail sur les peuples autochtones, l'organisme qui, sous la direction éclairée et habile de sa présidente, madame Erica Daes, a si bien su faire avancer la cause des autochtones. Nous voudrions examiner minutieusement, de concert avec d'autres gouvernements et peuples autochtones, le nouveau mandat qui pourrait être confié au groupe de travail.

Monsieur le Président, le nouveau partenariat que nous créons aujourd'hui est le fruit de nombreuses années de collaboration entre le Canada et les peuples autochtones vivant sur son territoire.

Nous avons encore beaucoup à faire. Nous avons essuyé de lourds échecs, et les plaies qu'ils ont laissées commencent à peine à se reformer. Malgré tout, les Canadiens sont fiers des efforts que nous déployons et ils éprouvent plus que jamais la volonté d'établir une nouvelle relation fondée sur l'égalité, la justice et la compréhension mutuelle.

En septembre 1990, le Premier Ministre du Canada, le très honorable Brian Mulroney, a exprimé l'esprit de cette nouvelle approche lorsqu'il a présenté le programme pour les autochtones devant le parlement.

Décrivant la nouvelle relations que le Canada compte établir, il a fait une mise en garde qui peut servir de leçon à toutes les nations de la terre à l'aube de cette importante année. Il affirmait que pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, il faudrait de la créativité et de la détermination... du courage pour voir les choses telles qu'elles sont; de l'honnêteté pour reconnaître ce qu'elles sont devenues, et de la volonté pour les corriger dans l'intérêt des générations à venir.

Le programme du Canada pour les autochtones compte quatre grands objectifs :

- . accélérer le règlement des revendications territoriales;
- . améliorer la situation économique et sociale dans les réserves;
- . nouer une nouvelle relation entre les peuples autochtones et les gouvernements;
- . régler les problèmes des autochtones dans le contexte de la vie moderne au Canada.

A bien des égards, des progrès remarquables ont été réalisés en 1992 dans la poursuite de ces objectifs.